



Syndicat d'Apiculture du Rhône
et de la Région Lyonnaise
Siège social : Chambre d'Agriculture
18 rue des Monts d'Or
69890 - La tour de Salvagny
Site internet : www.rhone-apiculture.fr
E-mail : contact@rhone-apiculture.fr

Le 27 février 2014

ALERTE ROUGE POUR LES ABEILLES

Amis apiculteurs,

Depuis plusieurs années, par nos rapprochements avec une coopérative fruitière, nous espérons sensibiliser la profession sur les méfaits des molécules utilisées avant et pendant la floraison.

Les arbres fruitiers commencent à fleurir dans notre département du Rhône.
Depuis deux années, toutes les colonies qui ont butiné sur les arbres fruitiers traités à l'acétamipride végètent et disparaissent en quelques mois. Une grande partie des essaims créés au printemps n'existent déjà plus au moment de la mise en hivernage des ruches.

Nous avons effectué des prélèvements sur le pollen incriminé dans cette destruction de colonies et le Docteur BONMATIN du CNRS a montré la présence de 2,3 ng/g d'acétamipride par gramme de pollen ce qui est énorme compte tenu de la puissance destructrice du produit.

Pratiquement aucune colonie n'a survécu à ce massacre par ces insecticides systémiques qui portent pourtant de très jolis noms : Suprême, Bambi, Equinoxe ...

L'apiculture n'est plus possible dès qu'un insecticide néonicotinoïde est utilisé avant ou pendant la floraison des abricotiers, pêcheurs, pruniers, pommiers, colzas ...

Et pourtant, le Suprême 20 SG à base d'acétamipride bénéficie de la mention abeille. Il est malheureusement pulvérisé en toute confiance sur de nombreuses cultures en fleurs.

Malgré les effets d'annonce, rien n'est fait réellement pour que cesse ce massacre. Ce n'est pas la suppression partielle par l'Europe et pour deux ans de trois molécules (clothianidine, imidaclopride et thiamétoxam) qui suffira à protéger nos abeilles.

Enlevez rapidement vos ruches des lieux où les abeilles ne sont pas respectées.

La pollinisation des cultures ne justifie pas que nos abeilles soient sacrifiées sur l'autel du profit.

Ouvert au dialogue avec les agriculteurs, nous attendons de vraies décisions politiques :

- Interdiction totale et durable de tous les insecticides néonicotinoïdes.
- Revoir l'attribution de la mention « Abeille » sur certains produits.
- Suppression de la DL 50 dans la procédure d'homologation des produits.

Syndicat d'Apiculture du Rhône